



Voorzet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Ré:

Mo:
b:

09105182

TRIBUNAL COMMERCE
CHambre de Commerce

10-07-2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 416.114.459

Dénomination

(en entier) : **CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE DIYANET à MARCHIENNE AU PONT**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : RUE FESLER, 71 à 6030 MARCHIENNE AU PONT

Objet de l'acte : **DEMISSIONS ET ADMISSIONS D'administrateurs**

L'assemblée générale du 01 juin 2009 a acté la démission en qualité d'administrateurs de :

- besyaprak sabetdin, rue georges tourneur, 80 à 6030 marchienne au pont
- Akkus izzet, rue du spigniat, 17 à 6030 marchienne au pont
- Uzun murat, rue saint catherine, 36 à 6030 marchienne au pont
- Dinc muhammet, rue pierre hans, 120 à 6031 monceau sur sambre
- Karal Mehmet, rue robert fesler, 67/2 à 6030 marchienne au pont
- Celik Dursun, rue ferrer, 1 à 6030 marchienne au pont
- Unlu Ihsan, rue calvaire, 116 à 6031 monceau sur sambre

L'assemblée générale a élu en qualités d'administrateurs:

- Besyaprak Mustafa, rue paul janson, 13 à 6030 marchienne au pont
- Solak Durmus, rue de l'ecluse, 48 à 6030 marchienne au pont
- Camoglu Veyssel, rue robert fesler, 71/1/3 à 6030 marchienne au pont
- Eren Zafer, rue ferrer, 64 à 6031 monceau sur sambre
- Ulusoy Cafer, rue schramberg, 25 à 6001 Marciennelle
- Sener Mehmet, rue arthur decoux, 80 à 6030 Marchienne au pont
- Unlu Mustafa, rue de pays noir, 30 à 6030 marchienne au pont

Le conseil d'administration du 01 juin 2009 a acté la démission de :

- Besyaprak Sabetidin en qualité de président
- Akkus izzet en qualité de vice-président
- Uzun murat en qualité de Secrétaire
- Dinc muhammed en qualité de Trésorier

Le conseil d'administration a désigné en qualité de

- Président : Besyaprak Mustafa
- Vice-président : Solak Durmus
- Secrétaire : Camoglu veyssel
- Trésorier : Ulusoy Cafer

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Le conseil d'administration a désigné Monsieur Besyaprak Mustafa rue paul janson, 13, 6030 Marchienne au pont (président) , monsieur solak durmus, rue de l'ecluse, 48 à 6030 marchienne au pont (vice- président) et monsieur Ulusoy Cafer, rue schramberg , 25 à 6001 marcinelle comme personnes chargées de la gestion journalières et qui posèdent tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférente a cette gestion quotidienne. Ils agissent en qualités d'organes individuellements / conjointement.

Il désigne Monsieur Besyaprak Mustafa rue paul janson, 13, 6030 Marchienne au pont (président) , monsieur solak durmus, rue de l'ecluse, 48 à 6030 marchienne au pont (vice- président)

comme personnes disposant du pouvoir de représenter l'association et qui possèdent le pouvoir de représenter l'association dans tous les actes juridiques et en justice. Ils agissent en qualités d'organes individuellements / conjointement.

Fait ce (date) en double exemplaire.

(Nom, prénom et qualité du ou des représentant(s))

- Besyaprak Mustafa président
- Solak Durmus, Vice-président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature